

GRILLE TARIFAIRE REDEVANCE INCITATIVE 2023

Votée par le Conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Concerne les communes d'AUBERTIN, AUSSEVIELLE, ARBUS, ARTIGUELOUVE, BOUGARBER, BEYRIE EN BEARN, DENGUIN, LARAIN, POEY DE LESCAR, SIROS, SAINT-FAUST, UZEIN.

Chaque année, la grille tarifaire évolue en fonction :

- De la quantité de déchets à incinérer et à trier,
- Du nombre de bacs poubelles de chaque volume en place sur le territoire
- Des coûts du service.

Les tarifs sont votés chaque fin d'année par le conseil Communautaire pour l'année suivante.

Par délibération du 15 décembre 2022, les tarifs pour l'année 2023 sont :

Résidence Principale		
Volume du bac en litres	Part Fixe (12 levées incluses)	Part Variable (levée supplémentaire)
120	148,43 €	5,54 €
180	197,64 €	8,31 €
240	246,85 €	11,08 €
360	345,28 €	16,62 €
770	681,57 €	35,54 €

La part fixe annuelle est calculée au prorata temporis. La part fixe annuelle comprend 12 levées du bac poubelle (à raison d'une levée attribuée chaque mois de présence). Ces 12 levées peuvent s'effectuer librement tout au long de l'année, sans obliger l'utilisateur à sortir son bac chaque mois.

Pour les résidences secondaires et les gîtes, la part fixe comprend seulement 6 levées annuelles. Les montants de part fixe sont donc les suivants :

Résidence Secondaire et gîtes		
Volume du bac en litres	Part Fixe (6 levées incluses)	Part Variable (levée supplémentaire)
120	125,20 €	5,54 €
180	157,79 €	8,31 €
240	190,39 €	11,08 €

SACS PREPAYES

Pour une production exceptionnelle de déchets, des sacs prépayés sont à disposition dans les mairies et lors des permanences effectuées le mercredi au 4 rue principale, 64230 POEY DE LESCAR, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (siège de l'ancien Miey de Béarn) . Ces sacs sont à déposer en complément ou à la place du bac poubelle. Seuls ces sacs seront ramassés en dehors du bac poubelle :

Sacs prépayés	
Volume du sac	Prix unitaire
30 litres	1,50 €
50 litres	2 €